



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN II

### QUESTIONS ET REPONSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES DECHETS IDENTIFIES PAR L'ETUDE HAZARDOUS MATERIALS PP6-COM-ESP-02

#### BULLETIN #2

AO N°: RFP/PP6-COM-ESP-02			
Date de publication : 28 JANVIER 2020			
Date de remise des propositions : 30 AVRIL 2020			
N° d'ordre	REFERENCE au DAO	QUESTIONS DES CONSULTANTS	REPONSES DE MCA-BENIN II
1.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Profil du prestataire	La Société sélectionnée pour des opérations sur site peut être une Société Étrangère ou il est obligatoire pour une Inscription Nationale ?	La société sélectionnée pour les opérations sur site peut être une société étrangère ou une société locale. Il n'y a pas obligation de choisir une société locale.
2.	Volume II, Section V, Spécifications des Services – Profil du prestataire	Il y a une obligation pour un minimum de participations des réseaux locaux ou nationaux pour l'opérations sur Site ou pour Gestion des Services ?	Il n'y a pas une obligation pour un minimum de participations des réseaux locaux ou nationaux pour l'opération sur site ou pour la gestion des services. Le prestataire est libre de constituer son équipe comme il entend. Il suffit que son équipe soit conforme aux exigences du Dossier d'Appel d'Offre.

3.	Volume II, Section V, Spécifications des Services	<p>Quelles sont les dispositions prises à votre niveau au vu de la crise sanitaire liée au Corona virus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La visite diagnostique (autorisations et accès au pays et sites, autres dispositions) ;</li> <li>○ Le dépôt des offres (possibilité d'envoi par mail).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour la visite diagnostique, il est retenu de fournir aux soumissionnaires les meilleures images des différents sites afin qu'ils puissent avoir un aperçu des différents enjeux des sites.</li> <li>○ Une visite virtuelle est offerte aux potentiels soumissionnaires. Maintenant si un soumissionnaire à un représentant local au Bénin, il pourra effectuer cette visite après levée de la suspension due au cordon sanitaire imposée par le gouvernement.</li> <li>○ Le processus de soumission des offres sera modifié et sera décrit dans un Addendum au DAO.</li> </ul>
4.	Volume II, Section V, Spécifications des Services –	<p>Quelles sont les dispositions prises à votre niveau au vu de la crise sanitaire liée au Corona virus pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre et les informations importantes des entreprises (localisation...) qui auront des plateformes propres à elles afin de nous permette de mieux apprécier l'organisation pratique, les délais et les charges de mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Question à clarifier davantage.</p> <p>Toutefois, les plateformes propres se situent au niveau des postes. Il y a trois entreprises qui travaillent chacune sur un lot du marché Postes.</p> <p>Les nouveaux postes et les postes à réhabiliter se situent à Cotonou, Parakou, Djougou et Natitingou.</p>
5.	Volume II, Section V, Spécifications des Services –	<p>Nous proposons une révision du délai de 48h pour les analyses au vu de la durée d'expédition des échantillons aux différents laboratoires accrédités.</p>	<p>Le seul délai de 48 h qui est imposé est celui pour l'analyse des huiles avec les Test kits pour les PCB, au paragraphe 6) -a) de la section V.3.2. L'analyse avec des test kits doit être faite sur site par l'Entreprise et il n'y a pas de laboratoire impliqué. Le résultat des analyses par test kit est obtenu instantanément. Dans ce contexte il est important de respecter ce délai maximal qui est très raisonnable et il n'y a pas de raison de le modifier.</p> <p>Les exigences applicables aux analyses en laboratoire sont décrites à la section II.3.4. Même s'il n'y a pas d'exigence</p>

			spécifique pour les délais d'analyse en laboratoire, l'Entreprise doit soumettre un programme optimal d'expédition des échantillons, conformément aux exigences des sections V.3.2-6)-d) dans le cas des huiles et VI.3.2-9)-d) dans le cas des sols.
6.	Volume I, Instruction aux Soumissionnaires – Garanties	Aussi auriez-vous l'amabilité de nous éclairer par rapport au dépôt de garantie (ou de caution) qui est exigée de chaque équipe. Dans le même sens est-ce que la garantie doit être versée à l'acceptation définitive du dossier ou déjà dès le dépôt des offres ? Cette garantie serait-elle remboursable ?	<p>Il y a trois types de garantie : Garantie d'offre, Garantie d'exécution et Garantie de restitution d'acompte.</p> <p>La Garantie d'Offre désigne la garantie que le Soumissionnaire doit présenter avec son Offre. Cette garantie fait partie de l'Offre et doit être remise au même moment que l'Offre (se référer à la clause 27 des Instructions aux Soumissionnaires, Section I du DAO). Toutefois compte tenu de la pandémie actuelle du COVID 19, <b>cette garantie n'est pas exigible pour la période du 15 Avril au 15 juillet 2020</b>.</p> <p>Garantie d'exécution : cette garantie doit être fournie par le Soumissionnaire retenu 14 jours après la réception de la notification de l'attribution du Marché par l'Acheteur (se référer à la clause 18 des Conditions Générales du Contrat, Section VI du DAO).</p> <p>Garantie de restitution d'acompte : cette garantie est remise par le Soumissionnaire retenu après l'attribution du Contrat pour bénéficier de l'avance de paiement.</p>
7.	Volume II, Spécifications des Services	S'agissant de la caractérisation écotoxique des sols et des eaux, il ne peut être connu d'avance la quantité de substrats (sols et eaux) à mobiliser ni la nature des sites contaminés, car ceci déterminera les paramètres physico-chimiques et écotoxiques à mesurer et par conséquent les conditions d'échantillonnage (modes de prélèvements, la fréquence des prélèvements, les nombres d'échantillons	<p>Question à clarifier davantage.</p> <p>Toutefois, la caractérisation écotoxique des sols et des eaux dont il s'agit ici concerne les sols et les eaux des sites HazMat et non des sites de travaux de construction.</p> <p>Il y a une caractérisation initiale et une caractérisation finale.</p>

		ou sous-échantillons, ...) des différents substrats, et par ricochet cela affectera sans aucun doute le coût des prestations.	
8.	Volume II, Spécifications des Services	Par ailleurs, que deviendront les eaux qui seront identifiées comme étant fortement contaminées par des polluants organiques tels que les huiles usagées/hydrocarbures, les PCBs et autres ? Leur gestion est une préoccupation importante à prendre en compte au cours de l'étude.	<p>Dans le cas de la plateforme de Parakou, un bassin d'accumulation/rétention sur le site permettra de retenir les eaux si celles-ci sont contaminées au-delà des critères. Si une décantation dans ce bassin de rétention ne permet pas d'atteindre les critères, un service de pompage et traitement externe devra être utilisé. Si l'Entreprise n'est pas responsable de la contamination, ce service de pompage et traitement externe n'est pas inclus dans les prestations de base de l'Entreprise.</p> <p>Dans le cas du site de stockage temporaire des sols de Takon, l'Entreprise est responsable de recouvrir les piles de sols avec des membranes et de gérer les opérations pour éviter toute contamination. La qualité des eaux dans ce cas dépend essentiellement des opérations de l'Entreprise. L'Entreprise devra donc identifier et prendre les mesures requises pour corriger tout problème de contamination des eaux au-delà des critères.</p>
9.	Présentations pendant le Webinar	Est-ce de distribuer la présentation 1 aux participants ?	Les présentations faites au Webinaire sont à titre informatif pour faciliter la compréhension des conditions du DAO et c'est le DAO qui prime. Toutefois, pour permettre à ces sociétés qui n'ont pas eu la possibilité d'assister aux webinaires précédents, un autre webinaire sera organisé par MCA-Bénin II le 08.04.2020 à 15h00.
10.	Présentations pendant le Webinar	Face à cette situation, serait-il possible pour vous de mettre à la disposition de notre équipe, la version électronique des	Les présentations faites au Webinaire sont à titre informatif pour faciliter la compréhension des conditions du DAO et c'est le DAO qui prime. Toutefois, pour permettre à ces sociétés qui n'ont pas eu la possibilité d'assister aux webinaires précédents,

		différents exposés du webinar, afin de nous imprégner de leurs grandes lignes ?	un autre webinaire sera organisé par MCA-Bénin II le 08.04.2020.
11.	Volume I, Instructions aux Soumissionnaires – Paiement des Sous-Traitants	Un sous-traitant peut-il être payé directement par MCA Bénin ?	Non un sous-traitant ne peut être payé directement par MCA-Bénin II. Le Sous-traitant est représenté par le Soumissionnaire auprès de l'Acheteur.
12.	Volume I, Instructions aux Soumissionnaires – Conflit d'intérêt - Sous-Traitants	Plusieurs Contractants peuvent-ils avoir le même sous-traitant sur un service donné (au vu de la disponibilité limitée de certains services au Bénin) ?	Contrairement au Soumissionnaire qui ne peut participer à plus d'une offre dans le cadre d'une même procédure, un Sous-traitant peut être inclus dans plus d'une offre sans entraîner la disqualification des offres dans lesquelles il est inclus (Se référer à la sous-classe 8.1 (d) des Instructions aux Soumissionnaires).

Cotonou, le 15 Avril 2020

**Pour le Coordonnateur National & P.O.  
 Directeur des Opérations  
 Chargé de l'Intérim**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II - COORDONNATEUR National' around the perimeter and 'Coordonnateur National' in the center.

**Joël AKOWANOU**